

WILAYA: KHENCHELA

DAIRA : BABAR

COMMUNE : BABAR

NIF : 098440135093320

Avis d'annulation de l'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n°12-23 du 05/08/2023 qui précise les règles générales liées aux marchés publics et de l'article 73 et 82 de la loi n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire municipale de la commune de Babar annonce à tous les entrepreneurs l'annulation de l'attribution provisoire publiée dans les journaux suivants:

Publié dans les journaux en arabe **An-Nasr** en date du 24/05/2026, et en français **L'Est Républicain** en date du 24/05/2026 et dans les journaux électroniques en arabe **Algatedz** et en **Elmoudjaz.Dz** en français en date du 24/05/2026.

opération: réalisation, équipement et électrification d'un forage profond à la zone sougen ain djerboua
Affecté à:* djabali adel sarl takitante hydro société des grands travaux publics et d'irrigation -setif

motif de l'annulation : en raison de la décision de rejeter de visa par la commission des marchés publics

BABAR LE :29/06/2026
Le président de L'A.P.C